

Crédit aux particuliers et crises successives: quel impact?

Comment le marché du crédit aux particuliers en Belgique se porte-t-il après les crises sanitaire, inflationniste, énergétique, géopolitique, etc.? Pour le savoir, plongeons-nous dans le rapport statistique 2023 de la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) publié par la Banque nationale de Belgique (BNB)¹.

Un premier constat réside dans le fait que les effets de la crise énergétique ralentissent la reprise post-Covid, mais les indicateurs macro-économiques restent positifs. Avant d'analyser les chiffres de la Centrale, il est donc essentiel de faire un point rapide sur la situation macro-économique en Belgique pour mieux comprendre leur contexte².

En 2022, nous avons connu une inflation inédite (+10,3%). Celle-ci s'est réduite en 2023 (+2,3%), après un pic atteint en octobre 2022. Cette inflation a ralenti la croissance économique belge post-Covid. Toutefois, en 2023, la Belgique évite la récession en étant boostée par la consommation des particuliers. En effet, en 2023, le pouvoir d'achat des ménages a été temporairement stimulé par l'impact différé de l'indexation automatique à un moment où l'inflation réelle diminuait déjà.

Le marché du travail reste également résilient malgré les crises successives. En 2022, la Belgique bat un record de créations d'emploi, et ce dans presque tous les secteurs³. Entre 2021 et 2022, le taux de chômage diminue de six points de pourcentage pour se stabiliser en 2023.

Après un pessimisme marqué en 2022 à la suite de la guerre en Ukraine, la confiance des consommateurs s'est redressée en 2023 à partir de l'été. Toutefois son augmentation reste modérée. Fin 2023, nous sommes à un niveau légèrement supérieur à la moyenne de long terme. Cela semble indiquer une sortie de la crise énergétique pour les ménages, sans pour autant une reprise spectaculaire comme celle connue à la sortie des confinements.

Une baisse de l'encours et de l'octroi de crédit en 2023

Dans les faits, entre 2022 et 2023, la Belgique connaît une baisse du nombre de contrats de crédit en cours (-2%), une baisse de l'octroi de nouveaux contrats (-8%) et une baisse des montants octroyés (-26%). Ces résultats trouvent leur origine dans la baisse du nombre de nouveaux crédits hypothécaires immobiliers octroyés. Entre 2022 et 2023, on compte 34% en moins d'octrois de ce type de crédit pour un montant

total octroyé inférieur de 38%. Sur la même période, l'octroi de crédits à la consommation semble être légèrement épargné (+2% de nouveaux contrats, -2% des montants octroyés). En particulier, le nombre d'ouvertures de crédit retrouve un niveau d'octrois semblable à l'avant-crise sanitaire.

Deux éléments contextuels supplémentaires peuvent mettre en perspective la baisse d'activité pour le crédit hypothécaire immobilier: la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement du marché immobilier. Certes, en 2023, l'inflation élevée semble derrière nous. Néanmoins, sa conséquence non négligeable sur les taux n'a pas encore disparu. En effet, la Banque centrale européenne a augmenté les taux directeurs pour les établissements de crédit, seul outil dont elle dispose pour contrer l'inflation. Les taux d'intérêt appliqués sur l'ensemble des nouveaux contrats hypothécaires ont plus que doublé depuis le second trimestre de 2022. Cette hausse est particulièrement marquée en 2023, où l'on revient à des taux moyens qui n'avaient plus été connus depuis dix ans.

Décroissance du nombre d'emprunteurs défaillants et de leur pourcentage et d'emprunteurs multi-défaillants

Nous observons une baisse du nombre d'emprunteurs défaillants⁴ pour la septième année consécutive. De plus, cette chute se généralise pour l'ensemble des types de crédit (-4% entre 2022 et 2023). Notons toutefois qu'elle est moins marquée pour les prêts à tempérament (-0,7% entre 2022 et 2023).

Une baisse du nombre d'emprunteurs défaillants peut indiquer une diminution des difficultés financières. Toutefois, pour une année où l'octroi de crédit diminue, cela peut également être un effet d'une population moins nombreuse d'emprunteurs. Pour corriger ce biais, nous utilisons un autre indicateur: le pourcentage d'emprunteurs défaillants, le rapport entre le nombre d'emprunteurs défaillants et le nombre total des emprunteurs. Pour la septième année consécutive, ce chiffre est également en diminution. Il semblerait donc en 2023 que les ménages avec un crédit sont moins en difficulté de paiement.

- ¹ Une analyse plus détaillée est disponible sur le site de l'Observatoire (www.observatoire-credit.be/fr/nos-analyses).
- ² Chiffres de la Banque nationale en 2022 et prévisions pour 2023: Banque nationale de Belgique, *Economic projections for Belgium – december 2023*, NBB Economic Review, 2023 no16.
- ³ BNB Rapport 2022, chapitre 4: *Activité économique et marché du travail en Belgique*, p. 133.
- ⁴ C'est-à-dire le nombre de personnes enregistrées à la Centrale pour au moins un crédit en défaut de paiement, autrement dit avec un retard de paiement non régularisé. Les critères d'enregistrement de défauts de paiement découlant de contrats de crédit peuvent être trouvés sur le site de la Banque nationale dans le glossaire de la CCP. (<https://www.nbb.be/fr/centrales-des-credits/centrales-des-credits-aux-particuliers-ccp/tout-savoir-sur-la-ccp/glossaire-de>) ou dans la notice méthodologique du rapport statistique annuel de la CCP.

Une hausse de la multi-défaillance des particuliers peut indiquer des difficultés financières plus importantes. En effet, les ménages avec plusieurs crédits en défaut de paiement ont sans doute plus de difficultés budgétaires que des ménages avec un seul crédit en défaut de paiement. Pour autant, la multi-défaillance des crédits est également en diminution depuis sept ans (voir le graphique 1).

Deux signaux un peu inquiétants

Alors que pour les années 2020 et 2021 le nombre de nouveaux emprunteurs défaillants était en forte baisse, sans doute liée aux mesures de report de paiement pour les crédits octroyés dans le cadre de la crise sanitaire, 2022 et 2023 marquent le retour à la hausse des nouveaux emprunteurs défaillants. Malgré la baisse du nombre total d'emprunteurs défaillants (-8,7%), le nombre de nouveaux emprunteurs défaillants a augmenté de 10,3% entre 2021 et 2023 (voir le graphique 2). De plus, ce chiffre est en augmentation pour la première fois depuis 2015. Les crédits à la consommation (en particulier les prêts à tempérament et les ouvertures de crédit) sont les plus touchés par cette hausse. Néanmoins, le nombre de nouveaux emprunteurs avec au moins un nouveau crédit défaillant reste en dessous des niveaux connus avant les crises successives.

Une autre manière de mesurer une difficulté de remboursement des dettes est l'analyse des arriérés de paiement. Si les sommes dues par les ménages en cas de défaut de paiement sont en augmentation, cela veut dire que les personnes qui sont en difficulté financière connaissent une situation aggravée de leur endettement.

Au niveau national (voir le graphique 3), l'arriéré moyen par emprunteur défaillant était en diminution entre 2014 et 2021 (-13,04%) et entame une légère hausse en 2022 pour se prolonger en 2023 (+ 6% entre 2021 et 2023, ce qui correspond à 452 €). Cette hausse peut montrer des difficultés accrues pour les ménages en défaut de paiement, effet peut-être des crises successives. Toutefois, elle est à remettre dans un contexte inflationniste particulier. En 2022 et 2023, les taux d'intérêt ont aussi augmenté significativement, ce qui peut aussi expliquer en partie une hausse des montants dus.

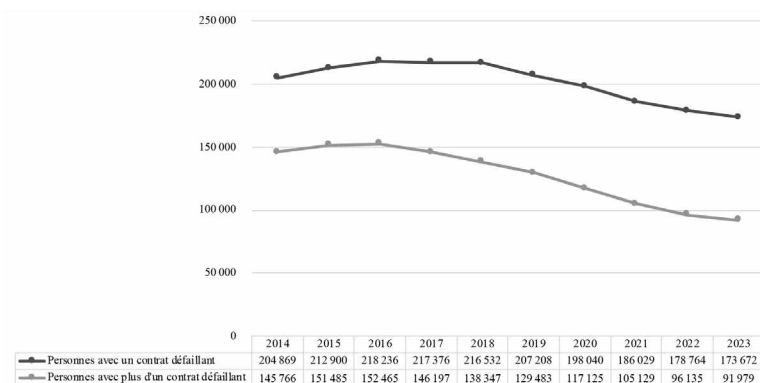
Toujours pas d'afflux de bénéficiaires en RCD en 2023

Le recours au règlement collectif de dettes est en baisse, voire en stagnation pour 2023. Il a chuté drastiquement à partir de 2015 et cette baisse a continué pendant la crise sanitaire. Le nombre de procédures en cours et de nouvelles procédures entre 2019 et 2023 a diminué respectivement de 35% et de 28%. Néanmoins, nous constatons un léger sursaut dans le nombre de nouvelles procédures entre 2022 et 2023. Il est toutefois trop tôt pour parler d'un regain d'attractivité pour le RCD.

Elisa Dehon,

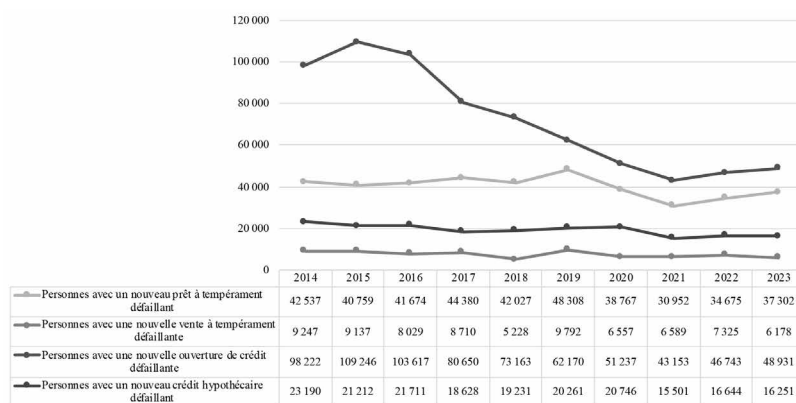
économiste à l'Observatoire du crédit et de l'endettement

Graphique 1 : Évolution de la multi-défaillance en Belgique (2014-2023).



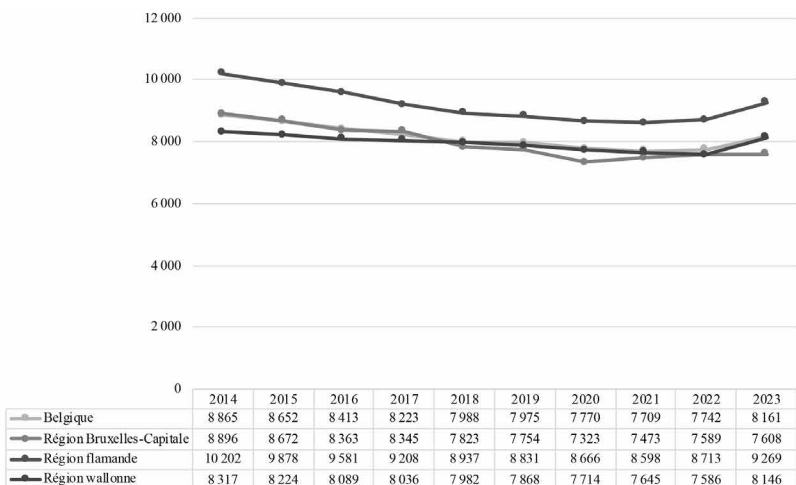
Source: CCP

Graphique 2 : Évolution des nouveaux emprunteurs défaillants en Belgique (2014-2023).



Source: CCP

Graphique 3 : Évolution de l'arriéré moyen (€) par emprunteur défaillant à l'échelle nationale et par région (2014-2023).



Source: CCP